



## BACTIGEL

UGS : BACTIGEL2EFREN

## INFORMATIONS EMBALLAGE

<b>Poids</b>	17.300 kg
<b>Dimensions</b>	38.500 × 27.500 × 30.500 cm
<b>Nomenclature douanière</b>	38089490
<b>Code EAN13</b>	3613678015794
<b>Qté UVC par PALETTE</b>	5
<b>N° UFI</b>	X5N0-80HK-M003-MVKE

## DESCRIPTION DU PRODUIT

Gel hydro-alcoolique hypoallergénique destiné à la désinfection des mains, sans colorant et sans parfum.

1 UVC = 4 bidons de 5 litres

Composition :

Ethanol (CAS n°64-17-5, 60 % m/m), alcool isopropylique (CAS n°67-63-0, 10 % m/m), glycérine, épaississant.

pH 7

viscosité : 780cp à 20°C

Activité microbiologique :

BACTIGEL est conforme aux normes : NF EN 1040 en 5 mns - NF EN 1275 en 1 mns (Candida albican) et 15 mn (Aspergillus niger) - NF EN 14348 sur Mycobacterium terrae CIP 104.321 - NF EN 14476 + A1 sur le virus influenza A (H1N1) en 1 mn - NF EN 14476 + A1 sur Rotavirus SA 11 4F4 en 1 mn - NF EN 14476 + A1 sur Herpès simplex type 1 en 1 mn - NF EN 14476 + A1 sur l' Herpès virus 1 porcin - souche Aujesky CAPM V-166 - virus de la pseudorange (PRV) en 1 mn - NF EN 14476 + A1 sur le virus de la diarrhée virale bovine (BVDV 1) virus modèle de l' Hépatite C en 1 mn - NF EN 1500 - traitement par friction (3 ml) en 30s.

Mode d' emploi :

Traitement hygiénique : sur des mains propres et sèches, appliquer une dose de produit de 3ml ; frotter les mains, les poignets, les espaces interdigitaux, le pourtour des ongles, pendant 30 sec au moins.

Désinfection chirurgicale : sur mains propres et sèches, appliquer 3x3ml de produit ; frotter mains, poignets, avant-bras, coudes, espaces digitaux, pourtour des ongles, pendant 3 x 1min.

Précautions d' emploi :

Usage externe sur peau saine seulement. Craint le gel. Ne pas avaler. Ne pas utiliser avec d' autres désinfectants et autres produits. Usage professionnel. L' emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l' entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans l' environnement.

Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lire l' étiquette et les informations concernant le produit. Biocide Tp1

Étiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Alcool (CAS n°64-17-5) : 600g/kg,

propan-2-ol alcool (CAS n°67-63-0) : 100g/kg

Type de produits 1 : Hygiène humaine.

